

**ARRÊTÉ 2024-208 PORTANT RÉGLEMENTATION À TITRE PROVISOIRE  
DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION SUR UN PARKING  
DU CENTRE JEAN COCTEAU À L'OCCASION DE SON INAUGURATION**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants ;
- Vu le Code de la voirie routière, les articles L.116-1 à L.116-8, R.116-2 ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu le Code Pénal, l'article R.610-5 ;
- Vu la réception des travaux de réhabilitation du Centre Culturel Jean Cocteau organisée le samedi 14 septembre 2024 à partir de 12h30 rue de la Beausserie ;
- Considérant qu'il convient de réglementer pour des raisons de sécurité, du vendredi 13 septembre 2024 à 16h00 au samedi 14 septembre 2024 à 18h00, la circulation et le stationnement des véhicules sur le parking de l'entrée de la salle Jean Cocteau à l'occasion de l'inauguration du Centre culturel Jean Cocteau ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le stationnement et la circulation des véhicules autres que des services municipaux ou de secours, seront interdits sur le parking de l'entrée de la salle Jean Cocteau situé rue de la Beausserie, du vendredi 13 septembre 2024 à 16h00 au samedi 14 septembre 2024 à 18h00.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 12 septembre 2024

Le Maire,



**Fabien DOUCET**

Publié en Mairie le **13 SEP. 2024**.....

ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2024-208 PORTANT RÉGLEMENTATION À TITRE PROVISOIRE  
DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION SUR UN PARKING  
DU CENTRE JEAN COCTEAU À L'OCCASION DE SON INAUGURATION

